



Service de l'urbanisme

47, rue de l'Église
Lac-des-Seize-Îles (Qc) J0T 2M0
Tél : (450) 226-3117
Télécopieur : (450) 226-3337
inspecteur@lac-des-seize-iles.com

FORMULAIRE DE

CERTIFICAT

D'AUTORISATION

Remblai / Déblai / Nivellement et Aménagement d'un fossé

* La demande de certificat d'autorisation d'excavation et de remblayage ne s'applique pas pour le creusement et le remblai des fondations d'un bâtiment ayant obtenu un permis de construction.

Emplacement des travaux

Numéro civique du bâtiment : _____
Désignation cadastrale : _____
Nom du propriétaire : _____

Requérant

Nom, prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____ Téléphone : _____
Téléphone (autre) : _____ Courriel : _____

**** Si le requérant n'est pas le propriétaire, la section Procuration doit être complétée ****

Nature des travaux

Exécutant des travaux

Travaux réalisés par le propriétaire
Travaux réalisés par un entrepreneur
Compagnie : _____ Responsable : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code postal : _____ Téléphone : _____
Téléphone (autre) : _____ Courriel : _____
Télécopieur : _____
Numéro RBQ : _____ Numéro d'entreprise(NEQ) : _____

Autres informations

Valeur approximative des travaux : _____
Date du début des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____

Procuration (À compléter seulement si le requérant n'est pas le propriétaire)

Je, propriétaire-soussigné, autorise _____ à signer en mon nom
le certificat d'autorisation délivré par la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles pour ma propriété située
au _____.
Signé le : _____ Signature : _____
Nom du propriétaire en lettres moulées : _____

Documents à joindre à votre demande en 2 copies

Pour tout remblai et déblai d'une épaisseur moyenne de 30 cm et plus, sur une superficie supérieure à 20m², le requérant doit fournir :

- Le formulaire de demande de certificat d'autorisation dûment complété.
- Une description des méthodes utilisées pour le contrôle de l'érosion est obligatoire pour l'obtention de tout permis qui nécessite le remaniement, le nivellement ou tous autres travaux du sol. Tout propriétaire ou occupant d'un immeuble doit prendre les mesures nécessaires afin d'empêcher le transport hors de son terrain des particules de sol, de quelque grosseur qu'elles soient, par l'eau de ruissellement.
- La topographie existante et le nivellement proposé.
- La direction de l'écoulement des eaux.
- Le niveau projeté du sous-sol et du rez-de-chaussée, le cas échéant.
- Les matériaux utilisés pour le remplissage.
- La localisation de tout service public, de tout boisé et des arbres à ceinturer ou à couper, des bâtiments, des cours d'eau, des lacs, des falaises, des marécages le cas échéant.
- Les mesures de sécurité qui devront être prises, le cas échéant.
- Dans le cas où le projet affecte plus d'un terrain, un plan directeur de déblai et remblai préparé par un ingénieur doit être présenté pour l'ensemble du territoire traité.
- De plus, lorsque les ouvrages de remblai et déblai surpassent une hauteur de 1,50 m, un plan signé et scellé par un ingénieur est requis.

NOTE :

Cette liste est non-exhaustive et peut s'adapter à chaque situation.

Le présent formulaire ne constitue en aucun temps, ni une demande complète, ni une autorisation de procéder aux travaux demandés. Le fonctionnaire désigné saisi de votre demande se réserve le droit d'exiger tout autre document ou renseignement supplémentaire.

AVIS

Aucun permis ne sera émis sans l'obtention préalable de **TOUS** les documents et renseignements requis pour fins d'analyse de votre demande

Le coût de la demande :

Aménagement de terrain incluant remblai, déblai, nivellement et aménagement d'un fossé :

50.00 \$

Engagement et Signature

Je, _____ (lettres moulées), déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.

En foi de quoi, j'ai signé ce _____ jour de _____ de l'an 20 _____.

Signature : _____